



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 05 juillet 2019

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
Boîte postale 14
L-6101 Junglinster
T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jedi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster a été saisi d'une proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) « rue de Larochette » à Altlinster.

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant trente jours complets à partir du 08 juillet 2019 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture où le public peut en prendre connaissance.

La proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ)
« rue de Larochette » à Altlinster est également disponible sur le site internet : www.junglinster.lu

Les observations et objections contre le projet susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins au plus tard pour le 06 août 2019 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

la secrétaire-adjointe